

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 840 Subvention à l'association Compagnie Tecem (Théâtre expérimental chorégraphique et musical) (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Tecem (Théâtre expérimental chorégraphique et musical) pour la diffusion du spectacle Pinocchio!, à l'intérieur du Parquet de Bal de la Dalle aux Chapiteaux, à l'Espace Cirque de la Porte des Lilas (20e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Tecem (Théâtre expérimental chorégraphique et musical), MDA 18 – BAL 88 - 15 Passage Ramey 75018 Paris, pour la diffusion du spectacle Pinocchio!, à l'intérieur du Parquet de Bal de la Dalle aux Chapiteaux, à l'Espace Cirque de la Porte des Lilas (20e), du 17 au 30 décembre 2011. X08878 2011_06346

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.